

AIRE D'ÉCO-BIVOUAC

// RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*Maison du Parc naturel
régional du Morvan*



Parc
naturel
régional
du Morvan

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

LE PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN a souhaité,
au côté de l'association IPAMAC (InterParcs Massif Central) expérimenter
et proposer au public cette aire d'éco-bivouac.

Tout usager est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'aire d'éco-bivouac sous
peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'expulsion et au dépôt de plainte. Les règles de
bonne conduite et les informations sur l'utilisation de l'aire sont disponibles sur le site
internet du Parc naturel régional du Morvan et affichées sur l'aire d'éco-bivouac.

L'aire d'éco-bivouac est gratuite et gérée en autonomie.

L'aire d'éco-bivouac est composée de :

- 1 cabane de couchage
- 1 cabane convivialité
- 1 toilette sèche (accessible PMR)

La capacité d'hébergement totale de l'aire d'éco-bivouac est de 10 personnes

Durée du séjour : uniquement à la nuitée



INFORMATIONS PRATIQUES / FONCTIONNEMENT

ACCUEIL

- Heure d'arrivée conseillée : avant 18h et le départ devra être effectué avant 9h le lendemain matin
- Il n'y a pas d'accueil sur l'aire d'éco-bivouac, l'arrivée et le départ se font en autonomie
- L'aire d'éco-bivouac devra être remise en état et propre lors de votre départ
- Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur l'aire de bivouac

INSTALLATION

- L'aire d'éco-bivouac n'est pas accessible en véhicule motorisé
- Il n'y a pas d'attribution d'«emplacements». Celle-ci se fait en fonction de l'ordre d'arrivée sur l'aire. Le Parc ne peut en aucun cas garantir qu'un emplacement sera disponible à l'arrivée des personnes
- Le bivouac s'effectue à proximité immédiate des cabanes, dans la limite de 4 tentes. Il est interdit d'installer ses tentes en dehors de la zone de l'aire d'éco bivouac
- S'il n'y a plus de places : nous vous prions de vous diriger vers le camping municipal de Saint-Brisson situé à environ 750m en direction du village

- Le bivouac est interdit sur le reste de la propriété conformément au règlement intérieur de la Maison du Parc
- L'usage de la partie conviviale est uniquement lié à l'utilisation de la partie couchage

- **Respecter la faune, la flore, le voisinage et les autres usagers de l'aire,**
- **Nettoyer les lieux avant de partir,**
- **Merci de respecter le silence du site en soirée.**

SERVICES

- Le petit déjeuner ou le repas peuvent être proposés à emporter ou sur place (midi uniquement) auprès du Bistrot du Parc, pour toute information et réservation au préalable merci de contacter le numéro de téléphone suivant 03 86 78 03 25.
- Possibilité de recharger votre téléphone portable (via un port usb) sur la borne solaire située au centre de la propriété.





POINT D'EAU

→ Comme dans tout bivouac, il n'y a pas d'eau potable à disposition sur l'aire.
→ Le Parc naturel régional met à votre disposition 2 jerricans vides à remplir au robinet extérieur d'eau potable fixé sur le bâtiment des toilettes de la Maison du Tourisme. Ces jerricans sont stockés dans les toilettes sèches. Vous êtes tenu de les remettre à l'endroit où vous les avez trouvés pour les usagers suivants.

ANIMAUX

→ Les chiens sont acceptés sur l'aire d'éco-bivouac, à condition qu'ils ne laissent pas de traces et ne nuisent pas à la tranquillité des usagers ni du bétail. Ils doivent être sous la surveillance de leur propriétaire et obligatoirement tenus en laisse.

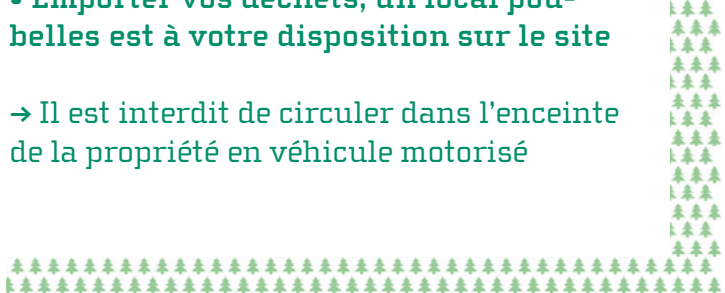
→ Les cavaliers sont acceptés sur l'aire d'éco-bivouac. Néanmoins, les équidés (chevaux, ânes) devront être mis sur une zone prévue à cet effet pour garantir la tranquillité des usagers et assurer la propreté des lieux (absence de crottin).

SÉCURITÉ

Veillez à :

- **L'usage du lieu et du feu est interdit pour le pique-nique du midi**
- **Merci de veiller au feu et à l'utilisation du foyer mis à votre disposition**
- **Emporter vos déchets, un local poubelles est à votre disposition sur le site**

→ Il est interdit de circuler dans l'enceinte de la propriété en véhicule motorisé



NUMÉROS D'URGENCE

- ☎ Général 112
- ☎ Samu 15
- ☎ Police secours 17
- ☎ Pompiers 18
- ♥ Un défibrillateur est à disposition sur le mur d'entrée de la Maison du Tourisme

⚠ Vous êtes responsables de vos équipements et de votre sécurité sur l'aire d'éco-bivouac. Chacun.e est tenu.e de s'abstenir d'une action qui pourrait dégrader l'équipement, nuire à l'environnement et à la sécurité des usagers.

Il est interdit de grimper sur les structures en bois et les arbres, de jouer avec le feu du foyer, de pénétrer dans les locaux du parc.

En cas de bris, dégradation ou d'urgence merci de prévenir la Maison du Parc au numéro de téléphone suivant aux horaires indiqués ci-dessous :

La Maison du Tourisme : 03 86 78 79 57

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (18h juillet et août)

Les samedis et dimanches de mai à octobre de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30 (18h juillet et août)

En dehors de ces horaires ou en cas d'absence de personnel sur le site, contactez le 06 32 80 30 15.



BON BIVOUAC
L'équipe du Parc

